

Remplace la partie administrative de la norme SIA 270, édition 1992 et de la Recommandation SIA 272, édition 1980

Allgemeine Bedingungen für Abdichtungen und Entwässerungen von Bauten unter Terrain und im Untertagbau  
Vertragsbedingungen zur Norm SIA 272:2009

## **Conditions générales relatives à l'étanchéité et au drainage d'ouvrages enterrés et souterrains**

**Conditions contractuelles relatives  
à la norme SIA 272:2009**

118/272

D'éventuelles corrections et d'éventuels commentaires relatifs à la présente publication se trouvent sous [www.sia.ch/korrigenda](http://www.sia.ch/korrigenda).

La SIA décline toute responsabilité en cas de dommages qui pourraient survenir du fait de l'application de la présente publication.

---

2009-08 1<sup>re</sup> édition

# TABLE DES MATIÈRES

	Page
<b>Avant-propos</b> .....	4
<b>0 Champ d'application</b> .....	5
0.1 Délimitation .....	5
0.2 Convention faisant partie intégrante du contrat .....	5
0.3 Références normatives .....	5
0.4 Terminologie .....	5
<b>1 Contrat d'entreprise</b> .....	6
1.1 Documents de soumission .....	6
1.2 Offre de l'entrepreneur .....	6
1.3 Obligations des parties contractantes .....	6
<b>2 Règles de rémunération</b> .....	7
2.1 Prestations comprises .....	7
2.2 Prestations non comprises .....	8
<b>3 Modifications de commande</b> .....	9
<b>4 Exécution des travaux</b> .....	9
<b>5 Métré et modalités de paiement</b> .....	9
5.1 Dispositions de métré .....	9
<b>6 Réception de l'ouvrage et responsabilité pour les défauts</b> .....	10
<b>7 Extinction prématurée du contrat</b> .....	11

## **AVANT-PROPOS**

### **Contenu et but de la prénorme**

La présente prénorme fait partie de la série des Conditions Générales pour la Construction (CGC). Elle constitue un complément à la norme SIA 118 *Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction* et donne les règles relatives à la conclusion, au contenu et à l'application de contrats dans le domaine des étanchéités et des drainages.

### **Système des Conditions Générales pour la Construction**

La norme SIA 118 donne les règles valables pour toutes les catégories de travaux.

Les CGC donnent, en accord avec la norme SIA 118, les règles complémentaires valables pour chaque catégorie en particulier.

Commission Norme SIA 272

---

## Commission SIA 272

		Représentant de
Président	Pius Weber, Hildisrieden	Unternehmer
Membres	Heini Aeppli, Sarnen	Hersteller
	Roland Böni, Oberweningen	Unternehmer
	Ludwig Bucher, Boswil	Hersteller
	Urs Bürgi, Zurich	VBK, Unternehmer
	Jan Dirk Chabot, Berne	Bauherr
	Thomas Neidhart, Seewen	Unternehmer
	Erich Reinhard, Emmenbrücke	PAVIDENSA
	Hanspeter Rupp, Giffers	VAT, Unternehmer
	Hans-Ruedi Schäfer, Lucerne	PAVIDENSA
	René P. Schmid, Oberweningen	Unternehmer
	Marcel Suter, Zurich	Bauherr
	Andrin Urech, Zurich	SIA, Planer
	Edi Vetterli, Zurich	SIA, Planer
	Raphael Wick, Ennetbaden	SIA, Planer
	Peter Zwicky, Sarnen	Sachbearbeiter

---

## Adoption et validité

La Commission centrale des normes et règlements de la SIA a adopté la présente norme SIA 272 le 27 novembre 2008.

Elle est valable à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2009.

Elle remplace les parties techniques de la Recommandation SIA 272 *Étanchéité des ouvrages enterrés*, édition 1980, et de la norme SIA 270 *Étanchéité en lés ou en asphalte coulé – Prestations et mode de métré*, édition 1992.

---

Copyright © 2009 by SIA Zurich

Tous les droits de reproduction, même partielle, de copie intégrale ou partielle (photocopie, microcopie, CD-ROM, etc.), d'enregistrement sur ordinateur et de traduction sont réservés.